

# (11) EP 3 299 565 A1

(12)

## **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication: 28.03.2018 Bulletin 2018/13

(21) Numéro de dépôt: 17193004.3

(22) Date de dépôt: 25.09.2017

(51) Int Cl.: **E06B** 3/58 (2006.01) **E04B** 2/96 (2006.01)

E06B 1/38 (2006.01)

E04B 2/74 (2006.01)

E06B 1/36 (2006.01)

(84) Etats contractants désignés:

AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

Etats d'extension désignés:

**BA ME** 

Etats de validation désignés:

MA MD

(30) Priorité: 26.09.2016 FR 1670553

(71) Demandeur: FL Creation 60180 Nogent sur Oise (FR)

(72) Inventeur: LHOMME, Fabrice 60180 NOGENT SUR OISE (FR)

(74) Mandataire: Louiset, Raphaël Louis Petit

174 Rue de Vaugirard 75015 Paris (FR)

## (54) STRUCTURE DE VERRIÈRE ÉQUIPÉE D'UN PROFILÉ D'ANGLE

- (57) Ensemble incluant deux structures (2) de verrière comprenant chacune :
- au moins deux traverses (13, 14),
- au moins deux montants (18) à section en T destinés à être fixés sur les traverses (13, 14) et ayant chacun une âme (20) et deux ailes (21, 22) qui s'étendent latéralement en saillie à partir de l'âme (20);
- pour chaque montant (18), une parclose (25) à section en U, destinée à venir s'emboîter frontalement sur l'âme
- (20) du montant (18) et définissant avec l'aile (21) un espace (31) d'accueil ;

cet ensemble comprenant en outre un profilé (34) d'angle destiné à venir s'emboîter sur les montants (18) des deux structures (2) accolées, ce profilé (34) d'angle incluant une baguette (35) de finition à section polygonale et une paire d'entretoises (36) qui font saillie de la baguette (35) pour venir se loger chacune dans un espace (31) d'accueil.

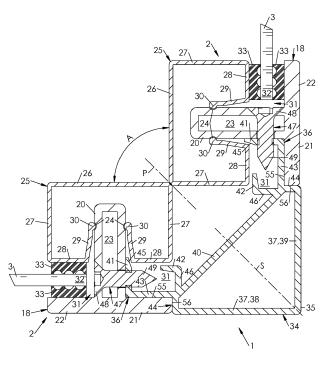


FIG.4

5

10

15

20

40

### Description

[0001] L'invention a trait au domaine du bâtiment. Elle concerne, plus précisément, un ensemble comprenant deux structures de verrière démontables ainsi qu'une verrière incluant de telle structures, et des panneaux de vitrage montés dans chaque structure.

1

[0002] On connaît une structure de verrière comprenant:

- au moins deux traverses.
- au moins deux montants à section en T destinés à être fixés sur les traverses pour former un cadre, chaque montant ayant une âme et deux ailes qui s'étendent latéralement en saillie à partir de l'âme ;
- pour chaque montant, une parclose à section en U pourvue d'une paroi frontale, de parois latérales en regard qui s'étendent perpendiculairement à partir de la paroi frontale, d'une paire de parois de fond qui s'étendent en regard de la paroi frontale à partir des parois latérales, cette parclose étant destinée à venir s'emboîter frontalement sur l'âme du montant, en ménageant, entre l'aile du montant et une paroi de fond de la parclose, un espace d'accueil.

[0003] Cette structure, modulaire, donne entière satisfaction. Elle est conçue pour être montée dans une ouverture (généralement à contour fermé rectangulaire) pratiquée dans une cloison (porteuse ou non). Son architecture lui permet d'être assemblée facilement et rapidement à l'aide d'outils courants.

[0004] La configuration dans laquelle on obture une ouverture à contour fermé à l'aide d'une verrière dont la structure est globalement plane est la plus simple. Mais l'on doit pouvoir envisager de multiples configurations, dans lesquelles plusieurs structures planes de verrière sont accolées en formant entre elles un angle (par ex. un angle droit), pour former des cloisons vitrées.

[0005] Le problème qui se pose alors est d'assurer la finition de la verrière à la jonction entre deux structures accolées, dont les bords d'extrémités sont à nu.

[0006] Le plus simple est de placer à cette jonction une baguette de finition sous forme d'un profilé qui comble le vide défini entre les structures accolées tout en couvrant leurs bords d'extrémités. Mais la question se pose alors de la fixation de cette baguette aux structures. Une soudure rendrait la verrière indémontable et est difficilement envisageable lorsque les profilés sont en aluminium. Un vissage par l'extérieur pose des problèmes esthétiques, et la structure de verrière connue n'est pas conçue pour permettre une fixation par d'autres moyens. [0007] On voit par là qu'il est nécessaire de perfectionner la verrière pour lui permettre de former des cloisons vitrées inclinées les unes par rapport aux autres (notamment pour former deux cloisons à angle droit) tout en présentant une finition esthétiquement acceptable.

[0008] A cet effet, il est proposé, en premier lieu, un ensemble incluant deux structures de verrière comprenant chacune:

- au moins deux traverses,
- au moins deux montants à section en T destinés à être fixés sur les traverses pour former un cadre, chaque montant ayant une âme et deux ailes qui s'étendent latéralement en saillie à partir de l'âme ;
- pour chaque montant, une parclose à section en U pourvue d'une paroi frontale, de parois latérales en regard qui s'étendent perpendiculairement à partir de la paroi frontale, d'une paire de parois de fond qui s'étendent en regard de la paroi frontale à partir des parois latérales, cette parclose étant destinée à venir s'emboîter frontalement sur l'âme du montant, en ménageant, entre l'aile du montant et une paroi de fond de la parclose, un espace d'accueil ;

cet ensemble comprenant en outre un profilé d'angle destiné à venir s'emboîter sur les montants des deux structures accolées, ce profilé d'angle incluant une baguette de finition à section polygonale et une paire d'entretoises qui font saillie de la baguette pour venir se loger chacune dans un espace d'accueil, chaque entretoise comprenant une paroi de fixation destinée à venir s'appliquer contre l'âme du montant, et une paroi d'appui destinée à être positionnée en regard d'une paroi de fond de la parclose.

[0009] Le profilé d'angle permet d'assurer la finition de l'ensemble (et de la verrière). Son montage est pratique et rapide ; il peut être réalisé à l'aide d'outils courants (tournevis). Le profilé d'angle procure par ailleurs une certaine rigidité structurelle à l'ensemble, en assurant une jonction entre les structures adjacentes.

[0010] Diverses caractéristiques supplémentaires peuvent être prévues, seules ou en combinaison. Ainsi :

- la baguette de finition comprend par ex. une paroi d'angle formant une cornière à deux côtés ;
- la baguette de finition peut comprendre un raidisseur qui relie les côtés;
- le raidisseur se présente avantageusement sous forme d'un plat qui confère à la baguette une section de forme triangulaire ;
- chaque entretoise du profilé d'angle peut compren-45 dre un flanc à partir duquel la paroi de fixation s'étend à l'équerre ;
  - selon un mode de réalisation, le flanc se raccorde au côté adjacent de la baguette de finition en étant décalé par rapport à celui-ci de sorte à définir une feuillure complémentaire d'une aile du montant ;
  - la paroi de fixation de chaque entretoise présente de préférence un bord chanfreiné ;
  - chaque entretoise comprend avantageusement un voile qui s'étend à l'équerre à partir de la baguette de finition et à une extrémité de laquelle la paroi d'appui s'étend elle-même à l'équerre ;
  - selon un mode de réalisation, l'âme du montant est percée d'un trou pour le passage d'une vis destinée

à venir en prise hélicoïdale avec la paroi de fixation du profilé d'angle pour assurer la fixation de celui-ci sur le montant.

**[0011]** Il est proposé, en second lieu, une verrière comprenant un ensemble selon tel que décrit ci-dessus, et des panneaux vitrés logés entre les traverses et les montants, et dont un chant est logé dans un espace d'accueil en y étant immobilisé entre une aile du montant et une paroi de fond d'une parclose.

**[0012]** D'autres objets et avantages de l'invention apparaîtront à la lumière de la description d'un mode de réalisation, faite ci-après en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la FIG.1 est une vue en perspective de face montrant un exemple d'installation d'une verrière incluant deux structures planes disposées à angle droit et jointes au moyen d'un profilé d'angle en coin;
- la FIG.2 est une vue d'élévation montrant la verrière de la FIG.1 par l'arrière ;
- la FIG.3 est une vue de détail en coupe horizontale, éclatée, illustrant partiellement l'assemblage de la verrière selon le plan de coupe III-III de la FIG.1;
- la FIG.4 est une vue de détail en coupe horizontale dans le même plan de coupe que la FIG.3 et montrant la verrière assemblée.

[0013] Sur les FIG.1 et FIG.2 est représentée une verrière 1 qui comprend deux structures 2, avantageusement métalliques et, pour chaque structure 2, un ou plusieurs panneau(x) 3 de vitrage soutenus et maintenus par la structure 2.

[0014] Le nombre de panneaux 3 de vitrage montés dans chaque structure 2 est indifférent. Dans l'exemple de la FIG.1, la verrière 1 comprend sept panneaux 3 montés dans chaque structure 2 (soit quatorze au total), dont un seul est visible dans chaque structure 2 pour des raisons de clarté du dessin.

[0015] Comme on le voit sur la FIG.1, la verrière 1 est logée dans une ouverture 4 pratiquée dans une cloison 5 comprenant deux pans 6 qui forment un coin définissant entre eux un angle A (de 90° dans l'exemple illustrée). Dans d'autres configurations, l'angle A pourrait être quelconque, tout en étant compris strictement entre 0° et 180°.

[0016] Comme on le voit sur la FIG.1, l'ouverture 4 s'étend de manière continue sur les deux pans 6, y compris au niveau de leur jonction. L'ouverture 4 présente un bord 7 inférieur et un bord 8 supérieur, et est délimitée sur les côtés par des bords 9 latéraux (un dans chaque pan 6), entre lesquels s'étend la verrière 1.

[0017] Chaque structure 2, qui formant un pan de la verrière 1, comprend, en premier lieu, au moins deux traverses, à savoir une traverse 13 inférieure, destinée à être fixée (par ex. au moyen de vis) sur le bord 7 inférieur de l'ouverture 4, et une traverse 14 supérieure, destinée soit à être fixée sur un bord 8 supérieur de l'ouverture 4.

En variante, dans une configuration (envisageable) où l'ouverture 4 ne serait délimitée par aucun bord supérieur, la traverse 14 supérieure pourrait demeurer libre. [0018] Chaque traverse 13, 14 se présente sous forme d'un profilé en U, de préférence métallique, par ex. en acier ou en aluminium. Chaque traverse 13, 14 comprend une base 15 par laquelle la traverse 13, 14 est destinée à être fixée sur le bord 7, 8 de l'ouverture 4, un côté 16 qui fait saillie perpendiculairement à partir de la base 15, et une patte 17 en regard du côté 16 et qui fait également saillie perpendiculairement à partir de la base 15.

[0019] Chaque structure 2 comprend, en deuxième lieu, au moins deux montants 18 à section en T destinés à être fixés sur les traverses 13, 14 pour former un cadre 19. Si l'on note N le nombre de panneaux 3 de vitrage (où N est un entier supérieur ou égal à 1), chaque structure 2 comprend un nombre N+1 de montants 18 (les montants 18 d'extrémités formant, avec les traverses 13, 14, le cadre 19 de la structure 2).

[0020] Chaque montant 18 se présente sous forme d'un profilé de préférence métallique, par ex. en acier ou en aluminium.

[0021] Chaque montant 18, illustré en section notamment sur la FIG.3, comprend une âme 20 et deux ailes 21, 22 qui s'étendent latéralement en saillie à partir de l'âme 20, avantageusement de manière symétrique de part et d'autre de celle-ci.

[0022] Selon un mode de réalisation préféré illustré sur la FIG.3, l'âme 20 est creuse et comprend un logement 23 intérieur. Les ailes 21, 22 sont, quant à elles, avantageusement pleines.

[0023] Dans l'exemple illustré sur la FIG.3, chaque montant 18 est pourvu d'une paire de gorges 24 creusées de part et d'autre de l'âme 20, dont la fonction apparaîtra ci-après.

[0024] Chaque structure 2 comprend, en troisième lieu, et pour chaque montant 18, une parclose 25 à section en U destinée à venir s'emboîter frontalement (c'està-dire dans la direction définie par l'âme sur la FIG.3) sur l'âme 20 du montant 18.

[0025] La parclose 25 est pourvue d'une paroi 26 frontale, de parois 27 latérales en regard qui s'étendent perpendiculairement à partir de la paroi 26 frontale, et d'une paire de parois 28 de fond qui s'étendent en regard de la paroi 26 frontale à partir des parois 27 latérales.

[0026] Selon un mode préféré de réalisation illustré sur les FIG.3 et FIG.4, la parclose 25 comprend une paire de bras 29 élastiques qui s'étendent intérieurement à partir des parois 28 de fond. Comme on le voit sur ces figures, chaque bras 29 est pourvu, à son extrémité intérieure, d'un bourrelet 30 destiné à venir s'encliqueter dans une gorge 24 pour assurer le montage réversible de la parclose 25 (ce qui contribue à la réversibilité de montage de l'ensemble de la structure 2).

[0027] Une fois emboîtée sur le montant 18, la parclose 25 ménage, entre l'âme 20 du montant 18 et une (ou chaque) paroi 28 de fond de la parclose 25, un espace 31 d'accueil. D'un côté au moins de l'âme 20 (et par

20

30

40

45

exemple des deux côtés lorsque le montant 18 est un montant intermédiaire), l'espace 31 d'accueil est destiné à accueillir un chant 32 d'un panneau 3 de vitrage.

[0028] Lorsque le montant 18 est un montant d'extrémité latérale de la structure 2, seul un espace 31 d'accueil reçoit le chant 32 d'un vitrage 3, comme illustré à gauche et en haut sur la FIG.4. Pour assurer un maintien correct (et souple) du panneau 3, la structure 2 comprend des joints 33 élastiques. Dans l'exemple illustré, le chant 32 est emprisonné entre deux joints 33, dont l'un est fixé sur une paroi 28 de fond de la parclose 25, et l'autre, en regard, sur l'aile 22 du montant.

[0029] A l'ensemble comprenant les structures 2 destinées à être accolées, on adjoint un profilé 34 d'angle destiné à venir s'emboîter conjointement sur les montants 18 d'extrémité latérale des deux structures 2.

[0030] Ce profilé 34 d'angle est destiné à former, à la jonction entre les pans 6, un raccord entre les structures 2 accolées, avec une triple fonction : premièrement, esthétique (le profilé 34 d'angle assure la finition visuelle en couvrant les extrémités latérales des structures 2) ; deuxièmement, protectrice, en formant un bouclier contre les infiltrations (de poussière, d'humidité, de graisse) et contre les chocs ; troisièmement, structurelle, en rigidifiant la verrière 1 à la jonction entre les structures 2.

[0031] Le profilé 34 d'angle inclut une baguette 35 de finition à section polygonale et une paire d'entretoises 36 qui font saillie de la baguette 35 pour venir se loger chacune dans un espace 31 d'accueil qui s'ouvre à l'extrémité latérale de chaque structure 2.

[0032] Selon un mode de réalisation illustré notamment sur les FIG.3 et FIG.4, la baguette 35 de finition comprend une paroi 37 d'angle, qui peut être plane ou polygonale. Dans l'exemple illustré, la paroi 37 d'angle forme une cornière à deux côtés 38, 39. Dans la situation montée, et comme illustré sur la FIG.4, chaque côté 38, 39 s'étend parallèlement à l'aile 20 du montant 18 adjacent.

[0033] Avantageusement, et comme dans l'exemple illustré sur les FIG.3 et FIG.4, la baguette 35 de finition comprend un raidisseur 40 qui relie les côtés 38, 39. Dans cet exemple, le raidisseur 40 se présente sous forme d'un plat qui confère à la baguette 35 une section de forme triangulaire. En variante, la paroi 37 d'angle peut avoir toute autre forme, par ex. une forme en quart de rond ou en polygone dont les côtés seraient de largeurs égales ou différentes.

[0034] Chaque entretoise 36 comprend une paroi 41 de fixation destinée à venir s'appliquer contre l'âme 20 d'un montant 18. Comme on le voit sur les FIG.3 et FIG. 4, la paroi 41 de fixation s'étend perpendiculairement au côté 38 (respectivement 39) de la baguette 35 de finition le plus proche, et parallèlement à l'âme 20 du montant 18. [0035] Chaque entretoise 36 comprend également une paroi 42 d'appui, qui s'étend perpendiculairement à la paroi 41 de fixation et est destinée à être positionnée en regard d'une paroi 28 de fond de la parclose 25, dans l'espace 31 d'accueil qui s'ouvre à l'extrémité latérale de

la structure 2.

[0036] Selon un mode de réalisation préféré, chaque entretoise 36 comprend un flanc 43 à partir duquel la paroi 41 de fixation s'étend à l'équerre. Dans l'exemple illustré sur les FIG.3 et FIG.4, ce flanc 43 se raccorde au côté 38 (respectivement 39) adjacent de la baguette 35 de finition en étant décalé par rapport à celui-ci, de sorte qu'est définie entre le flanc 43 et le côté 38 (respectivement 39) une feuillure 44 complémentaire d'une aile 21 du montant 18.

[0037] La paroi 41 de fixation de chaque entretoise 36 présente avantageusement un bord 45 chanfreiné intérieurement, de sorte à ne pas gêner le montage de la parclose 25 correspondante (FIG.4).

[0038] Par ailleurs, comme illustré sur les FIG. 3 et FIG. 4, chaque entretoise 36 comprend de préférence un voile 46 qui s'étend à l'équerre à partir de la baguette 35 de finition (ici à partir du raidisseur 40) et à une extrémité de laquelle la paroi 42 d'appui s'étend elle-même à l'équerre.

[0039] Comme on le voit sur les FIG.3 et FIG.4, les entretoises 36 sont les symétriques l'une de l'autre par rapport à un plan S général de symétrie du profilé 34 d'angle. En situation, ce plan S de symétrie est lui-même confondu avec un plan P bissecteur des structures 2. Dans l'exemple illustré, où l'angle A entre les pans 6 de la cloison 5 (et donc entre les plans généraux des structures 2) accolées est de 90° environ, les entretoises 36 s'étendent dans des directions générales perpendiculaires l'une à l'autre, qui correspondent aux directions d'emboîtement des entretoises 36 dans les montants 18 d'extrémités correspondants des structures 2 accolées.

[0040] La fixation du profilé 34 d'angle aux montants 18 des structures 2 est avantageusement réalisée au moyen d'une ou plusieurs vis 47, de préférence autoforeuse(s), qui comprend (comprennent) une tête 48 (avantageusement conique) et un corps 49 fileté.

[0041] A cet effet, et selon un mode de réalisation illustré sur la FIG.3, l'âme 20 de chaque montant 18 d'extrémité latérale est percée d'un trou 50 pour le passage d'une vis 47, destinée à venir en prise hélicoïdale avec la paroi 41 de fixation de l'entretoise 36 correspondante pour assurer la fixation du profilé 34 d'angle sur le montant 18. Le trou 50 présente un diamètre interne supérieur au diamètre externe du corps 49 de la vis 47. Selon un mode avantageux de réalisation, le trou 50 présente un chambrage 50A conique, complémentaire de la tête 48 de la vis 47 pour accueillir celle-ci de manière affleurante. [0042] Pour le serrage de la vis 47, la paroi 41 de fixation peut être pourvue d'une simple marque de pointage en regard du trou 50 percé dans l'âme 20 du montant 18. Toutefois, selon un mode préféré de réalisation illustré sur la FIG.3, le profilé 34 d'angle est de préférence pourvu dans chaque entretoise 36, pour la prise hélicoïdale avec une vis 47 de fixation, d'un avant-trou 51 percé dans la paroi 41 de fixation (en regard du trou 50 percé dans l'âme 20 du montant 18). Cet avant-trou 51 présente alors un diamètre inférieur au diamètre hors tout du corps

49 de la vis 47, de sorte à permettre au filetage de mordre dans la matière de la paroi 41 de fixation et ainsi d'assurer le serrage de celle-ci contre l'âme 20 du montant 18.

[0043] Le montage de chaque structure 2, leur jonction au moyen du profilé 34 d'angle et l'assemblage de la verrière 1 sont réalisés comme suit.

[0044] Pour chaque structure 2, on commence par assembler les montants 18 et les traverses 13, 14 pour former un cadre 19. Cet assemblage est avantageusement réalisé au moyen de pieds 54 enfilés dans le logement 23 à chaque extrémité d'un montant 18, et fixés au moyen de vis à la fois au montant 18 et à la traverse 13, 14. Comme illustré dans le médaillon de détail de la FIG. 1, chaque pied 54 est logé dans un espace délimité par la base 15, le côté 16 et la patte 17.

[0045] Les deux structures 2 ainsi partiellement assemblées sont logées dans l'ouverture 4, chacune dans un pan 6 de la cloison 5, et positionnées l'une par rapport à l'autre de manière adjacente, de sorte que deux de leurs montants 18 d'extrémité soient accolés, tout en formant un angle (ici à 90°) entre eux.

[0046] On monte alors le profilé 34 d'angle conjointement sur les montant 18 d'extrémité latérale accolés des structures 2. A cet effet, on emboîte les entretoises 36 sur les ailes 21 situées du côté extérieur de chaque structure 2. La paroi 41 de fixation de chaque entretoise 36 est appliquée contre l'âme 20 du montant 18 correspondant ; le flanc 43 contre une face 55 interne de l'aile 21 ; la feuillure 44 contre un bord 56 externe de l'aile 21. Puis on fixe le profilé 34 d'angle à chaque montant 18 au moyen de la (ou des) vis 47, qui est (sont) introduite(s) dans le(s) trou(s) 50 et vissée(s) en étant serrée(s) dans les avant-trou(s) 51.

[0047] L'ensemble comprenant les deux structures 2 ainsi partiellement assemblées, et incluant le profilé 34 d'angle qui assure leur jonction, est alors fixé dans l'ouverture 4, avantageusement au moyen de vis (non représentées) qui assurent la fixation des traverses 13, 14 de chaque structure 2 aux bords inférieur 7 et supérieur 8 de l'ouverture 4.

[0048] Le profilé 34 d'angle assure la finition et la jonction des bords d'extrémité des structures 2.

[0049] Puis les panneaux 3 de vitrage sont montés dans les structures 2 ainsi partiellement assemblées, avec interposition de joints 33 entre les chants 32 et les montants 18 ou les traverses 13, 14. Des cales (par ex. des briquettes en bois) sont de préférence posées au fond de chaque traverse 13 inférieure pour éviter le contact verre-métal.

[0050] On enfile ensuite une parclose 58 horizontale sur chaque traverse 13, 14. Plus précisément, cette parclose 58 horizontale, sensiblement en forme de L, est encliquetée sur la patte 17 de la traverse 13, 14 correspondante. Cette parclose 58 horizontale porte de préférence un joint destiné à venir s'appliquer de manière souple contre un panneau 3 de vitrage au voisinage d'un chant horizontal de celui-ci.

[0051] Une parclose 25 est ensuite emboîtée sur cha-

que montant 18 en étant encliquetée sur l'âme 20. Les bras 29 se déforment élastiquement par glissement contre l'âme 20, jusqu'à ce que les bourrelets 30 viennent s'emboîter dans les gorges 24, ce qui assure la fixation réversible de la parclose 25 sur le montant 18.

**[0052]** Comme illustré sur la **FIG.4**, la parclose **25** porte avantageusement un joint **33** qui vient s'appliquer de manière souple contre le panneau **3** de vitrage.

[0053] Le profilé 34 d'angle ne gêne en rien l'emboîtement de la parclose 25. Chaque entretoise 36 est sensiblement complémentaire de l'espace 31 d'accueil correspondant. La paroi 41 de fixation de l'entretoise 36 peut s'étendre au-delà de la paroi 28 de fond de la parclose 25 vers l'intérieur de celle-ci, mais le chanfrein dont son bord 45 est pourvu évite que les deux pièces 25, 34 ne butent l'une contre l'autre. La paroi 42 d'appui permet de former une butée pour la paroi 28 de fond de la parclose 25 et ainsi éviter le basculement de celle-ci par pivotement autour de son attache (au niveau des bourrelets 30) sur le montant 18, au bénéfice d'un positionnement correct et rigide de la parclose 25 par rapport au montant 18.

**[0054]** Le raidisseur **40** consolide le montage en formant une équerre qui maintient constant l'angle **A** entre les structures **2**.

[0055] Une fois assemblées, les structures 2 présentent une bonne rigidité mécanique, à laquelle contribue le profilé 34 d'angle, lequel confère aux structures 2 (et à la verrière dans son ensemble) une esthétique agréable et une protection contre les polluants (poussière, humidité) en fermant l'accès tant visuel que matériel par l'extrémité latérale des structures.

[0056] On voit que l'adjonction d'un ou plusieurs profilé(s) 34 d'angle permet de former une verrière 1 à plusieurs cloisons virées successives. Il est en particulier possible de former une verrière dont les cloisons sont à angle droit l'une de l'autre (ou les unes des autres).

#### 40 Revendications

- **1.** Ensemble incluant deux structures **(2)** de verrière comprenant chacune :
  - au moins deux traverses (13, 14),
  - au moins deux montants (18) à section en T destinés à être fixés sur les traverses (13, 14) pour former un cadre (19), chaque montant (18) ayant une âme (20) et deux ailes (21, 22) qui s'étendent latéralement en saillie à partir de l'âme (20);
  - pour chaque montant (18), une parclose (25) à section en U pourvue d'une paroi (26) frontale, de parois (27) latérales en regard qui s'étendent perpendiculairement à partir de la paroi (26) frontale, d'une paire de parois (29) de fond qui s'étendent en regard de la paroi (26) frontale à partir des parois (27) latérales, cette parclose

45

5

15

(25) étant destinée à venir s'emboîter frontalement sur l'âme (20) du montant (18), en ménageant, entre l'aile (21) du montant (18) et une paroi (28) de fond de la parclose (25), un espace (31) d'accueil ;

cet ensemble étant caractérisé en ce qu'il comprend en outre un profilé (34) d'angle destiné à venir s'emboîter sur les montants (18) des deux structures (2) accolées, ce profilé (34) d'angle incluant une baguette (35) de finition à section polygonale et une paire d'entretoises (36) qui font saillie de la baguette (35) pour venir se loger chacune dans un espace (31) d'accueil, chaque entretoise (35) comprenant une paroi (41) de fixation destinée à venir s'appliquer contre l'âme (20) du montant (18), et une paroi (42) d'appui destinée à être positionnée en regard d'une paroi (28) de fond de la parclose (25).

- 2. Ensemble selon la revendication 1, caractérisé en ce que la baguette (35) de finition comprend une paroi (37) d'angle formant une cornière à deux côtés (38, 39).
- Ensemble selon la revendication 2, caractérisé en ce que la baguette (35) de finition comprend un raidisseur (40) qui relie les côtés (38, 39).
- 4. Ensemble selon la revendication 3, caractérisé en ce que le raidisseur (40) se présente sous forme d'un plat qui confère à la baguette (35) une section de forme triangulaire.
- 5. Ensemble selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que chaque entretoise (36) du profilé (34) d'angle comprend un flanc (43) à partir duquel la paroi (41) de fixation s'étend à l'équerre.
- 6. Ensemble selon la revendication 5, caractérisé en ce que le flanc (43) se raccorde au côté (38, 39) adjacent de la baguette (35) de finition en étant décalé par rapport à celui-ci de sorte à définir une feuillure (44) complémentaire d'une aile (21) du montant (18).
- 7. Ensemble selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la paroi (41) de fixation de chaque entretoise (36) présente un bord (45) chanfreiné.
- 8. Ensemble selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que chaque entretoise (36) comprend un voile (46) qui s'étend à l'équerre à partir de la baguette (35) de finition et à une extrémité de laquelle la paroi (42) d'appui s'étend elle-même à l'équerre.
- 9. Ensemble selon l'une des revendications précéden-

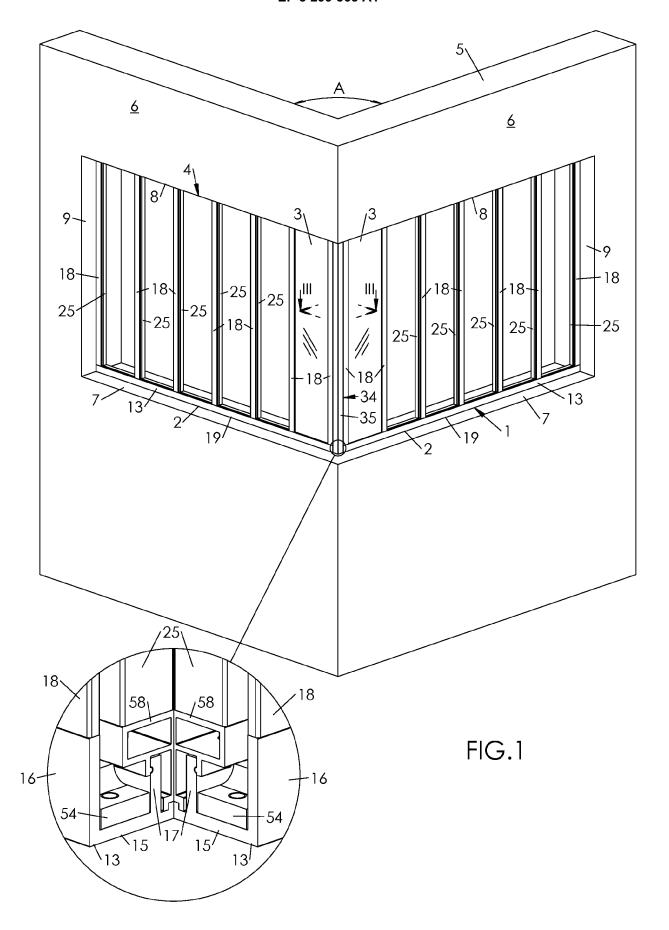
tes, caractérisé en ce que l'âme (20) du montant (18) est percée d'un trou (50) pour le passage d'une vis (47) destinée à venir en prise hélicoïdale avec la paroi (41) de fixation du profilé (34) d'angle pour assurer la fixation de celui-ci sur le montant (18).

Verrière (1) comprenant un ensemble selon l'une des revendications précédentes, et des panneaux (3) vitrés logés entre les traverses (13, 14) et les montants (18), et dont un chant (32) est logé dans un espace (31) d'accueil en y étant immobilisé entre une aile (20) du montant (18) et une paroi (28) de fond d'une parclose (25).

40

45

50



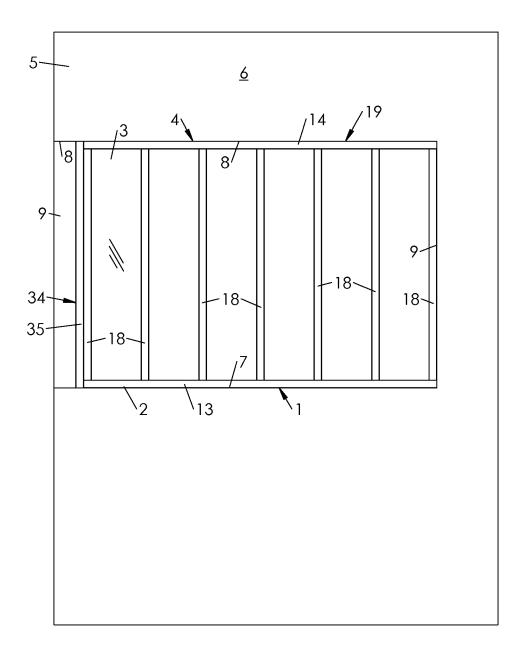


FIG.2

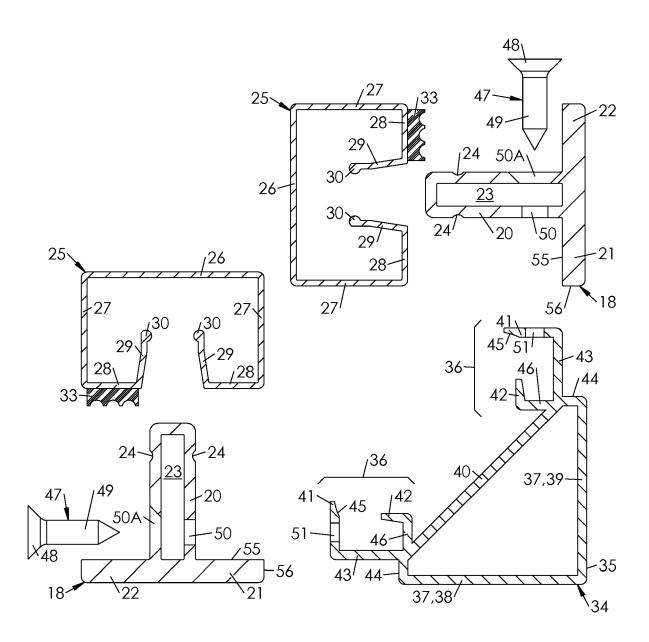


FIG.3

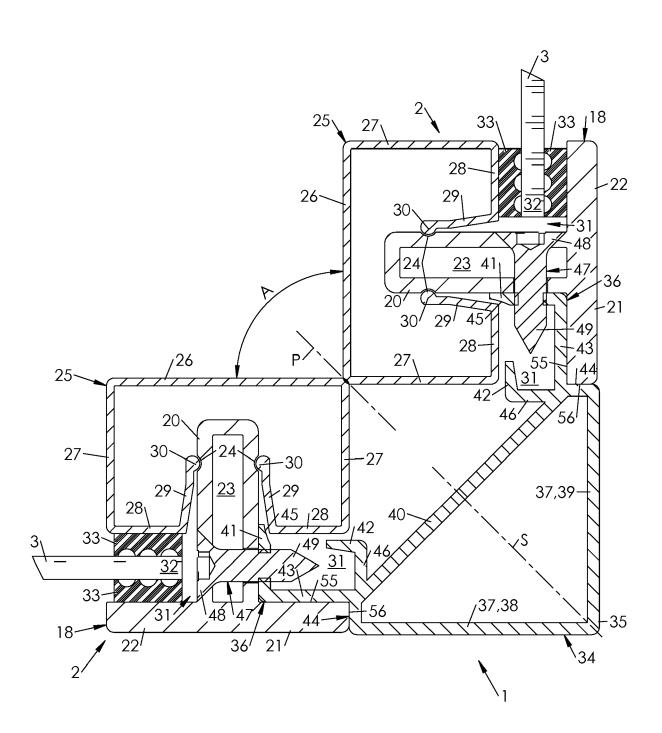


FIG.4

**DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS** 

des parties pertinentes

6 avril 1965 (1965-04-06)

US 3 176 806 A (FERRELL RUSSELL A)

Citation du document avec indication, en cas de besoin,



Catégorie

Α

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 17 19 3004

CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)

INV.

E06B3/58

Revendication concernée

1-10

| 10 |  |
|----|--|
| 15 |  |
| 20 |  |
| 25 |  |
| 30 |  |
| 35 |  |
| 40 |  |
| 45 |  |

50

55

5

| EPO FORM 1503 03.82 (P04C02) | CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES  X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire |   |                         | T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : oité dans la demande L : cité pour d'autres raisons  8 : membre de la même famille, document correspondant |      |  |      |
|------------------------------|--|---|-------------------------|--|------|--|------|
| 204C02                       |  | La Haye   | 18 déc                  | embre 2017   | Bla  | ncquaert, Katle                                      | en   |
| 1                            | •  | Lieu de la recherche                                      | Date d'achèvement       |  |      | Examinateur  |      |
| _                            | l e pr   | ésent rapport a été établi pour to                        | utes les revendications |  |      |  |      |
|                              |  |   |                         |  |      |  |      |
|                              |  |   |                         |  |      | DOMAINES TECHNIQUE<br>RECHERCHES (IPC)  E06B E04B    | ES . |
|                              |  | 20 novembre 2014 (2<br>* figures 29,31,32                 | 2014-11-20)             |  |      | E06B1/38   |      |
|                              | Α  | * figures 1,3,10 * * colonne 5, ligne * WO 2014/183605 A1 | 56 - colonne            |  | 1-10 | E00B3/38<br>E04B2/74<br>E04B2/96<br>ADD.<br>E06B1/36 |      |

## EP 3 299 565 A1

## ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

EP 17 19 3004

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de

recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-12-2017

| a              | Document brevet cité au rapport de recherche US 3176806 A |  | Date de publication |          | Membre(s) de la famille de brevet(s) | Date de<br>publication |
|----------------|---|--|---------------------|----------|--------------------------------------|------------------------|
|                |   |  | 06-04-1965          | AUCI     | JN                                   |                        |
| 1              | WO 201418360  |  | 20-11-2014          | CN<br>WO | 103290958 A<br>2014183605 A1         | 11-09-201<br>20-11-201 |
|                |   |  |                     |          |                                      |                        |
|                |   |  |                     |          |                                      |                        |
|                |   |  |                     |          |                                      |                        |
|                |   |  |                     |          |                                      |                        |
|                |   |  |                     |          |                                      |                        |
|                |   |  |                     |          |                                      |                        |
|                |   |  |                     |          |                                      |                        |
|                |   |  |                     |          |                                      |                        |
|                |   |  |                     |          |                                      |                        |
|                |   |  |                     |          |                                      |                        |
|                |   |  |                     |          |                                      |                        |
|                |   |  |                     |          |                                      |                        |
|                |   |  |                     |          |                                      |                        |
|                |   |  |                     |          |                                      |                        |
|                |   |  |                     |          |                                      |                        |
| EPO FORM P0460 |   |  |                     |          |                                      |                        |
| EPO FOI        |   |  |                     |          |                                      |                        |

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82